

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020</p>

Date de convocation : 07décembre 2020

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Secrétaire de séance : Agnès SUILLOT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

○ **Columbarium – Tarif des cases**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les prix des 6 cases du columbarium à 375.00 € pour une durée de 15 ans et à 750.00 € pour une durée de 30 ans.

○ **Approbation de la modification simplifiée du PLU**

Après l'exposé du Maire et la présentation du bilan de la mise à disposition du dossier au public, il ressort que la procédure permet de définir un secteur UYc en lieu et place de la zone 1AUy2, avec une orientation d'aménagement spécifique pour la prise en compte du passage et de l'image générale du secteur et de protéger le linéaire de haies existantes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée du PLU.

○ **Signature pour autorisations d'urbanisme concernant la commune**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Bernard GAY pour exercer la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

○ **PLUI : pas de transfert à ECLA**

La loi du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'échéance du 01/01/2021 est reportée au 01/07/2021. Le conseil municipal devra se prononcer entre le 01/04/2021 et le 30/06/2021.

○ **Règlement intérieur du conseil municipal**

Le règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants. M. le Maire en donne lecture au conseil municipal qui approuve ce dernier pour la durée de la mandature.

○ **Règlement intérieur de l'ALSH**

M. Mario GANDELIN présente le règlement intérieur de l'ALSH qui est approuvé par le conseil municipal. Il remercie le personnel et la directrice de l'ALSH pour le travail accompli et la mise en œuvre des mesures barrières dans la crise du COVID.

○ **Renouvellement contrat assurance du personnel SOFAXIS**

Le contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel arrivant à échéance le 31/12/2020, le conseil municipal décide de le renouveler auprès du groupe SOFAXIS pour la période 2021-2024.

○ Location salon de coiffure

Madame Priscilla BUGUET ayant fait une demande écrite portant sur l'exonération du loyer de novembre 2020 pour cause de fermeture administrative temporaire de son salon de coiffure, le conseil municipal décide de ne pas lui facturer le loyer de novembre 2020 pour une somme de 230.00 € charges comprises.

○ Cirque avec animaux interdit sur la voie publique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L214-1 du code rural, Considérant qu'il n'existe aucune obligation légale pour les communes d'accueillir les cirques détenant des animaux sauvages, M. le Maire propose que la commune de Courlaoux renonce à recevoir sur son territoire tout cirque détenant des animaux sauvages. Le Conseil Municipal approuve les termes de cet engagement.

○ Validation des appels d'offres pour la réorganisation du secrétariat de mairie

Suite à l'appel d'offres pour l'aménagement du secrétariat de mairie, quatre entreprises ont été retenues :

- Lot 1 : menuiseries : Entreprise PAGET Menuiseries pour un montant de 13 126.15 € HT
- Lot 2 : plâtrerie peinture : Entreprise Lédo Plâtre pour un montant de 4 115.00 € HT
- Lot 3 : électricité climatisation : Entreprise FAVIER pour un montant de 9 090.50 € HT
- Lot 4 : revêtements de sols : Entreprise BONGLET pour un montant de 1 816.00 € HT

Soit un total des travaux qui s'élève à 28 147.65 € HT.

○ Décision modificative pour le FPIC

Afin de payer la somme due au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Inter-Communal) il convient de passer une écriture comptable en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 7 209.00 €.

○ Transfert pouvoir de police du Maire

Le transfert de pouvoir de police du Maire ne relevant pas d'une décision du conseil municipal, un courrier à M. le Président de l'EPCI avec copie à M. le Préfet du Jura a été envoyée afin de s'opposer à ce transfert.

○ SIDEK : rapport d'activités 2019

M. Hubert DUFFNER présente le rapport d'activités 2019 du SIDEK du Jura. Le conseil municipal prend acte de celui-ci.

○ SYDOM : rapport d'activités 2019

M. Alain MOUILLOT présente le rapport d'activités 2019 du SYDOM du Jura. Le conseil municipal prend acte de celui-ci.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
FORET Sandrine	JACQUIER Michel	Route de Fontainebrux
APRR		24 rue des Acacias
ROUTIER Alain	BRIAND /QUERRY	601 chemin des Vernes
TECH POWER ELECTRONICS	CREDIT MUTUEL	ZI les Plaines

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	GAVAND Daniel	Véranda
PC	SCI CEDORE Rémi GAUTHIER	Boutique dépôt pain
DP	BERRY Kévin	Piscine et clôture
DP	DION Yoann	Piscine
DP	VICHOT Emmanuel	Piscine
DP	MONTS ET TERROIRS	Box vente légumes
DP	MALARD Fabien	Fenêtres de toit
DP	BUCHAILLAT Amalia	Piscine
DP	BERNARD Cédric	Rénovation toiture
DP	BABEL Claude	Ravalement façade

○ Informations diverses


Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Dossier SAFER : vente des bois appartenant à M. Michel ROY.
- Etang : M. BONNOT s'est engagé à empoissonner l'étang dès que possible.
- CAPEB : Courrier reçu demandant la mise à disposition de salles pour les ouvriers travaillant sur le secteur pendant la période COVID afin de prendre leur repas au chaud. Mise à disposition de la salle Marcel Gauthier.
- ONF programme 2021 : réunion de la commission bois prochainement.
- ALSH : recrutement de Hélène BERRARD en remplacement d'Emile BROYER suite à démission pour changement d'activité professionnelle.
- Bois : accord donné à M. BOUILLOT pour couper le bosquet à l'entrée du chemin du Moulin de Nilly. Rappel des consignes aux affouagistes pour le débardage.
- CCAS : point sur les colis qui seront distribués avant Noël.
- Employé communal : départ de M. Ludovic CUYNET en fin d'année.
- Environnement : compte rendu de la commission de signalisation d'information locale concernant les panneaux publicitaires implantés en bordure de nationale. Une étude faite par la DDT est en cours et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.
- Sécurité : compte rendu des vitesses enregistrées dans le village et dans la traversée du hameau de Nilly. Etude en cours pour réduire la vitesse en attente des décisions de M. le Préfet du Jura pour l'installation de feux tricolores comportementaux.

- Ecole : communication du règlement intérieur de l'école. Validation par les membres du conseil d'école.
- Justice : Compte rendu de l'audience au tribunal concernant l'affaire de le SCI GSBC.
- ALSH : Aide aux devoirs assurée par la Directrice et un animateur.
- Naissances : M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la naissance de Léa et Manon, filles de Amandine MICHEL, employée à l'ALSH et leurs souhaite la bienvenue et adresse toutes ses félicitations aux parents.
- Fermeture du secrétariat de mairie pour les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2020 au 03 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La secrétaire,
Agnès SUILLOT



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU



Compte-rendu affiché le **17 DEC. 2020**